

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08/07/2021

Dossier complet le :

08/07/2021

N° d'enregistrement :

2021-0243

### 1. Intitulé du projet

Création d'un parking sécurisé poids lourds sur l'aire de service Saint Hilaire Cottes - A 26 PK 55 sens 2

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SANEF

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Mr GIMENEZ PEREZ Juan, Responsable des études, DPAT

RCS / SIRET

632 050 019 00447

Forme juridique

SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouverte au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Création de 100 places de poids lourds au sein d'un parking sécurisé au droit de l'aire de Saint Hilaire Cottes

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La réalisation du projet va nécessiter la démolition de voiries et places déjà existantes sur l'aire de Saint Hilaire Cottes.

Le projet va nécessiter la création d'un giratoire, ce dernier va fluidifier la circulation au sein de l'aire. De nouvelles voiries seront créées afin de distribuer les 4 rangs de places. L'aménagement du parking sécurisé engendrera la création d'un bloc sanitaires, l'implantations de conteneurs à poubelle, de tables de pique nique. L'accès au parking se fera via une voirie d'entrée avec un SAS (barrières). L'ensemble du site sera clôturé, afin d'assurer la sécurité des biens et des marchandises.

Un bâtiment gardien viendra compléter les infrastructures.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs d'aménagement du parking sécurisé pour les poids lourds sont :

- Assurer le respect de la réglementation européenne sur les temps de conduite ;
- Accompagner la croissance de trafics poids lourds en se dotant d'infrastructures adéquates et innovantes afin de solutionner les nombreux problèmes auxquels les aires de stationnement font d'ores et déjà face ;
- Améliorer les conditions de sécurité pour la chaîne logistique ;
- Accompagner la mise en place du « Brexit ».

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation du projet consistera en l'aménagement du site en parking sécurisé.

Dans un premier temps, il faudra procéder à la démolition des voiries en place sur une partie de la future zone. Une partie du futur site se situe sur un espace vert, des terrassements, mouvements de terre auront lieu, des apports de matériaux pourront avoir lieu (dépendra de l'étude de sol - non réalisée). Une plateforme sera réalisée, des bordures seront installées. Les voiries et les places seront traitées en enrobés. Des bâtiments viendront terminer le projet (bâtiment sanitaire; bâtiment du gardien). Une double clôture viendra fermer le site afin de sécuriser l'ensemble du parking.

D'importants engins de chantier seront mobilisés pour réaliser ce parking.

Le projet permettra de re-crée la voirie d'accès du personnel ainsi que 5 places PL gratuites sur l'aire pour des arrêts de courte durée.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking sera accessible dans le sens 2 (en direction de Calais) sur l'A26. L'accès au parking sera réalisé à partir d'un giratoire qui sera créé sur l'aire. Ce giratoire permettra de fluidifier les flux sur l'aire. Il permettra de raccorder la bretelle d'accès pour les PL sur l'aire, les voies en sortie des stations-services PL, la voie d'accès au parking de stationnement PL et la voie d'accès au parking sécurisé.

Les véhicules souhaitant se rendre dans le parking sécurisé passeront par un sas d'entrée avec lecture des plaques d'immatriculation, puis ils iront se garer sur les places disponibles. En sortie du parking, les plaques seront lues; une barrière sera présente. Une voie d'évitement sera créée pour les véhicules non acceptés ou qui se sont trompés.

Un maximum de stationnement en « marche avant » sera réalisé, ces aménagements permettront d'améliorer les débits des aménagements. Un accès piéton contrôlé et sécurisé vers les services de l'aire de service existante sera créé. Une vidéo-protection sera implantée sur l'ensemble du parking afin de sécuriser les personnes, les biens et les marchandises.

L'aménagement d'éclairage public pour les voies de circulation, la zone de stationnement et les zones piétonnes sera réalisé.

L'affichage de l'occupation du parking sécurisé sera réalisé en entrée du parking ;

Des services complémentaires : wifi, prises pour camions frigo, distributeurs automatiques seront implantés afin d'offrir des services aux usagers.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à la Loi sur l'eau - déclaration - à faire  
Permis de construire pour les bâtiments - à faire  
Permis d'aménager - à faire  
Demande d'archéologie préventive - à faire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Dimensions estimées en étude de faisabilité: Surface du futur parking Création d'un giratoire à 4 branches de 22.5 m de rayon extérieur au niveau de la voie d'entrée des PL sur l'aire de service	17 400 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Communes concernées : Saint  
Hilaires Cottes et Rely

Parking implanté au sein du  
Domaine Public Autoroutier  
Concédé - PK 55 - sens 2 A 26

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 50 57 2620 Lat. 2 0380809

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),  
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de  
l'annexe à l'article R. 122-2 du  
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Saint Hilaire Cottes et Rely

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE 3ème échéance - Arrêté Préfectoral du 27/01/2020
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Inondations sur la commune de Saint Hilaire Cottes - zonage en dehors des emprises du projet
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les informations disponibles sur le site BASOL consulté le 23 avril 2021
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les informations disponibles sur le site aires-captages.fr consulté le 23 avril 2021
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Donnée issue de la consultation du site atlas.patrimoine.fr le 23 avril 2021
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site du réseau Natura 2000 n'est intercepté au niveau de la zone d'étude. Le site le plus proche est situé, à plus de 12 km à vol d'oiseau au Nord de la zone d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, de l'eau sera prélevée pour permettre la réalisation des travaux (arrossage, béton, ...). Cette eau proviendra du réseau communal. En phase d'exploitation, de l'eau sera prélevée pour alimenter le bâtiment sanitaire (douches et sanitaires), via le réseau communal. Un branchement sera créé.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne viendra pas impacter les masses d'eau souterraines. Les eaux pluviales seront gérées dans un réseau, l'eau sera donc gérée au plus près de sa source.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors des phases d'étude, il sera demandé au BET d'optimiser les déblais / remblais afin que la balance tend vers 0.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors des phases d'étude, il sera demandé au BET d'optimiser les déblais / remblais afin que la balance tend vers 0. Des matériaux d'apports seront nécessaires afin de traiter la plateforme routière notamment.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe au sein du DPAC de l'A26 - dans une aire de services déjà très fréquentée. Le projet s'inscrit dans un environnement routier déjà important ( A26 à proximité immédiate, aire de services avec ses bretelles d'entrée et de sortie). Le projet ne prévoit pas de destructions d'habitats - la zone boisée située au nord étant conservée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ré-aménagement d'une zone déjà fortement urbanisée - aucun impact sur des zones sensibles n'est à prévoir car la zone d'implantation se situe en dehors de tout zonage de protection.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé au sein du DPAC dans une aire de services déjà fréquentée. Aucun espace naturel, agricole, forestier ou maritime ne sera consommé.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation d'un bâtiment sanitaire créera de nouveaux apports d'eaux usées - un système d'assainissement aux normes est prévu afin de traiter ces eaux.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création d'un parking sécurisé a pour objectif de capter une partie du trafic de l'A26 afin que les chauffeurs puissent se reposer et que leurs marchandises soient stockées en toute sécurité. Cependant, les chauffeurs pouvaient déjà s'arrêter sur cette aire. Le projet ne créera pas de déplacements supplémentaires, mais des circulations de véhicules seront réalisées sur l'aire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La création de voiries et de places de stationnement va venir créer du bruit mais l'environnement sonore est déjà impacté (A26, aire de services, parkings déjà existants).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet viendra créer des vibrations au sol; en phase exploitation aucune vibration (sous l'effet produit par la circulation de véhicules) ne sera créée.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le parking sera éclairé (voirie et places de stationnement) a hauteur de 20 lux.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Excepté le rejet des eaux usées qui seront traitées dans un système d'assainissement aux normes.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Excepté le rejet des eaux usées qui seront traitées dans un système d'assainissement aux normes.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'environnement est déjà très minéralisé - le projet se situe en dehors de toute zone de protection architecturale - patrimoniale.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parcelle située au sein du DPAC - aucun impact sur l'usage des sols actuel.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet s'implantera au sein du DPAC, dans une zone où les activités humaines sont déjà bien visibles (l'aire de services avec les équipements associés et l'autoroute).  
Le projet s'inscrira dans la continuité de l'aire déjà existante; les surfaces minérales ont été optimisées afin de limiter les surfaces imperméables. Les sanitaires seront équipés d'un système de traitement des eaux usées.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donné la déconnexion du site avec les milieux naturels alentours et la présence des zones très minéralisée (aire de services, autoroute A26, pollution lumineuse de l'aire), nous estimons que ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale car ces impacts sur l'environnement naturel sont inexistant, zone urbanisée, espaces verts laissés en friche.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

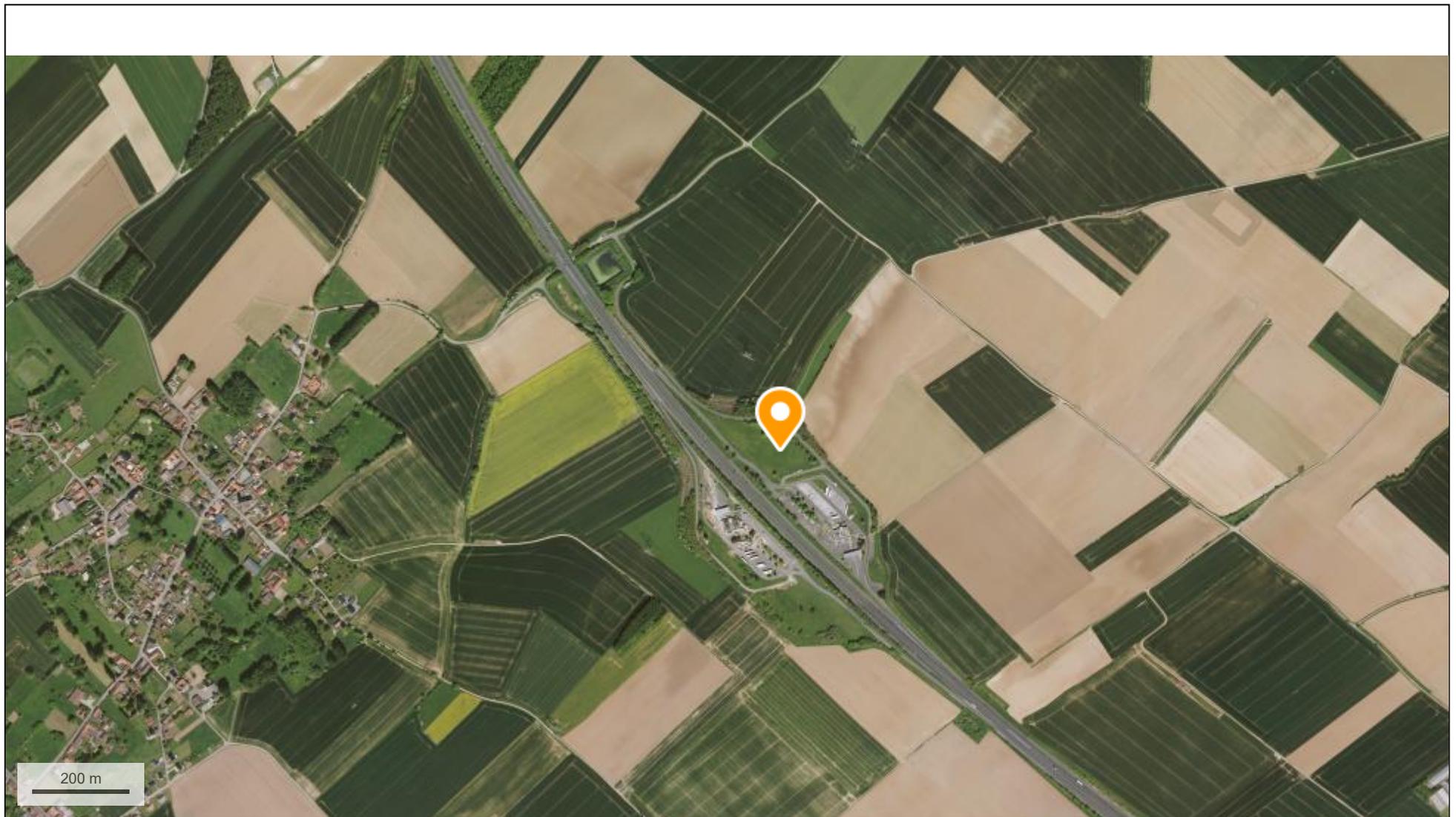
Senlis

le,

18/06/2021

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



© IGN 2019 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 2° 23' 09" E  
Latitude : 50° 34' 25" N



catholique  
Martin à Rely et...

Plan

ESSO RELY

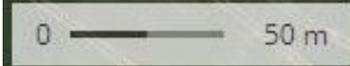
Aire de Rely

Shell

Google



Échelle 1 : 4 264



# Plan masse

Parking sécurisé : 100 places PL  
Aire de service : 5 places PL



DPAC

Sas contrôle entrée

DPAC

Accès de service du personnel de l'aire

Stationnement du personnel de l'aire

Accès de service du personnel de l'aire

Sas contrôle sortie

DPAC

Clôture

Aire pic-nic PL

BUS

DPAC

Bâtiment gardien et de surveillance - Local technique

A26

Saint Quentin

Aire de service de Rely

DPAC

0 50m 100m